

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 décembre 2019

Pays Lédonien : Un partenariat renouvelé au service de la santé

L'Agence Régionale de Santé, le Pays Lédonien et leurs partenaires se sont engagés dans un contrat local de santé (CLS) pour les 5 ans à venir, vendredi 6 décembre, à Lons-le-Saunier.

Fort du succès d'un premier contrat local de santé mis en œuvre entre 2013 et 2016, un nouveau CLS vient d'être signé au bénéfice du Pays Lédonien.

Ce contrat, qui concerne la période 2019-2024, se développe autour de sept grandes thématiques visant, d'une part à permettre à l'utilisateur d'accéder à une offre de santé de proximité et coordonnée, d'autre part à agir le plus tôt possible sur les facteurs influant sur la santé, enfin à améliorer la prise en charge psychique et à combattre le mal-être.

Accéder à l'offre de santé

Agir en faveur d'une démographie médicale positive, renforcer le lien ville-hôpital en vue de faciliter le parcours du patient, et favoriser un accès aux soins des publics vulnérables sont les trois grandes thématiques de ce premier axe stratégique.

L'ambition porte notamment sur l'installation de nouveaux professionnels de santé, le développement de liens entre professionnels de l'ambulatoire et du champ sanitaire, l'articulation entre les acteurs au service de la personne âgée ou encore la promotion de la santé des personnes en situation de handicap (dispositifs Handiconsult, Handident...) ou personnes précaires.

Agir au plus tôt sur la santé

Trois grandes thématiques ont là encore été définies :

- Améliorer l'accès à l'éducation thérapeutique, en particulier en encourageant des formations professionnelles communes, le Sport Santé
- Développer la couverture territoriale en prévention et promotion de la santé (dispositif Pass'Santé Jeunes, campagnes de dépistages des cancers, vaccination...)
- Soutenir les actions en faveur d'un environnement favorable à la santé. Il s'agit notamment de renforcer la prévention contre les maladies vectorielles à tiques.

Améliorer la prise en charge psychique

A ce chapitre, le contrat confortera le conseil local de santé mentale (CLSM) à l'échelle du Pays Lédonien, dans la perspective d'un futur projet territorial de santé mentale.

Les signataires

- L'ARS Bourgogne-Franche-Comté
- Le Pays Lédonien
- La Préfecture du Jura
- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Mutualité Sociale Agricole
- Le centre hospitalier de Lons-le-Saunier
- Le centre hospitalier spécialisé Saint Ylie-Jura.



Contact Presse :
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr